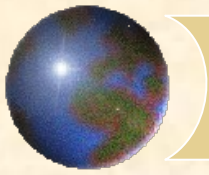


Université Abdelmalek ESSAADI
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques
et Sociales de Tanger

Module: Comptabilité Générale I
Pr. ZARKI NABIL



PLAN DU COURS

Introduction

Partie I : Les principes et fondements de base de la comptabilité

Chapitre I : Définition et objectifs de la comptabilité générale

Chapitre II : Normalisation et réglementations comptables

Chapitre III : Flux économiques et mécanisme de la partie double

Chapitre IV: Etats financiers

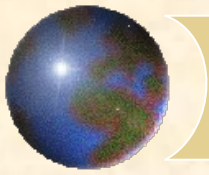
Partie II : L'enregistrement comptable des opérations courantes

Chapitre III : L'enregistrement comptable des factures sans TVA

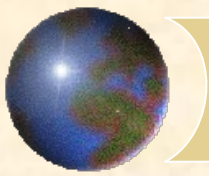
Chapitre III : l'enregistrement comptable des factures avec TVA

Chapitre IV : Les emballages commerciaux

Chapitre V : Les effets de commerce



INTRODUCTION



Introduction

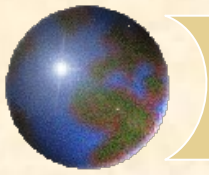
I. Définition de la comptabilité

- ✚ La comptabilité est une technique d'enregistrement de toutes les opérations effectuées par l'entreprise, au cours d'une période déterminée appelée exercice comptable.
 - *(L'exercice comptable correspond à 12 mois (de 01/01/N au 31/12/N))*
- ✚ Elle permet de retracer chronologiquement et méthodologiquement les changements apportés aux biens, créances et dettes de l'entreprise.
- ✚ Le rôle de la comptabilité consiste à :
 - ✚ Collecter des informations ;
 - ✚ Enregistrer des informations ;
 - ✚ Traiter et l'analyser des informations ;
 - ✚ Prévoir, prendre des décisions adéquates et mettre un dispositif de contrôle.

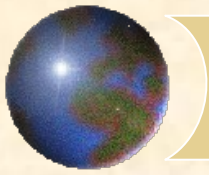


✚ Généralement, on distingue plusieurs types de comptabilité :

1. La comptabilité analytique qui a pour fonction la détermination des coûts, le calcul de prix de revient, la détermination des prix de vente et enfin le contrôle de la rentabilité;
2. La comptabilité budgétaire (dite aussi prévisionnelle) qui a pour fonction la détermination d'un résultat prévisionnel pour une période définie ;
3. La comptabilité des sociétés qui s'intéresse à l'enregistrement des opérations de constitution, de modification de capital, de répartition des bénéfices et de liquidation ;
4. La comptabilité générale (objet de notre cours) a pour fonction:
 - L'enregistrement journalier des opérations de l'entreprise ;
 - Et la détermination du résultat final.

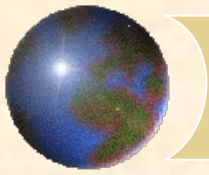


■ Généralement, la tenue de la comptabilité générale constitue une obligation légale pour toute entreprise, quelle que soit son cadre juridique, sa taille ou son secteur d'activité.



✚ Globalement, le système comptable repose sur **sept (7)** principes qui conditionnent les enregistrements comptables et la présentation des états de synthèse à savoir:

1. **La continuité d'exploitation**
2. **La permanence des méthodes**
3. **Le coût historique**
4. **La spécialisation des exercices**
5. **La prudence**
6. **La clarté**
7. **L'importance significative**

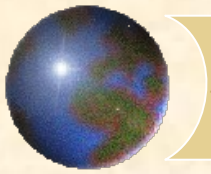


1. Principe de continuité d'exploitation

L'entreprise doit établir ses états de synthèse dans une perspective de la continuité de ses activités : même présentation et même modèle et sans modification.

2. Principe de la permanence des méthodes

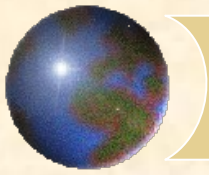
L'entreprise est censée d'établir ses états de synthèse tout en observant les mêmes règles et techniques d'évaluations d'un exercice à l'autre avec le respect des mêmes règles afin de faciliter l'analyse économique et financière, et la comparaison entre les exercices comptables.



3. Principe du coût historique

Le principe du coût historique traduit que la valeur d'entrer d'un élément inscrit en comptabilité pour son montant exprimé en unités monétaires courantes à la date d'entrée reste inchangé quelle que soit l'évolution ultérieure du pouvoir d'achat de la monnaie ou de valeur actuelle de l'élément.

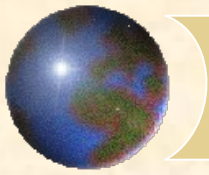
Par dérogation à ce principe, l'entreprise peut décider de procéder à la réévaluation de l'ensemble de ses immobilisations corporelles et financières.



4. Principe de spécialisation des exercices

En vertu de ce principe, les charges et les produits doivent être rattachés à l'exercice qui les concerne effectivement et à celui-là seulement sans qu'il soit tenu compte de leur date de paiement ou d'encaissement.

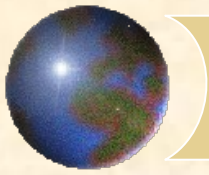
Ce principe découle du découpage de la vie de l'entreprise en exercice comptable.



5. Principe de prudence

En vertu de ce principe:

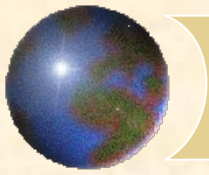
- Les produits ne sont pris en compte que s'ils sont définitivement acquis à l'entreprise;
- Les charges sont comptabilisées dès qu'elles sont probables (cas des provisions).



6. Principe de clarté

Selon le principe de clarté les opérations et informations doivent être **inscrites dans les comptes sous la rubrique adéquate, avec la bonne dénomination et sans compensation entre elles**

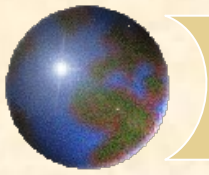
- Les éléments d'actif et de passif doivent être évalués séparément;
- Les éléments des états de synthèse doivent être inscrits dans les postes adéquats sans aucune compensation entre ces postes.



7. Principe d'importance significative

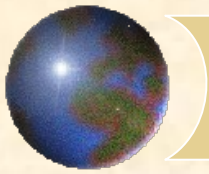
Selon le principe d'importance significative, les états de synthèse doivent révéler tous les éléments dont l'importance peut avoir une incidence sur le patrimoine, le résultat et la situation financière de l'entité.

Ce Principe trouve essentiellement son application en matière d'évaluation et en matière de présentation des états de synthèse.



III. Les états financiers:

- 1. Le bilan**
- 2. Le CPC (compte de produits et charges)**
- 3. Le tableau de financement**
- 4. L'état des soldes de gestion**
- 5. L'état des information complémentaires (ETIC)**

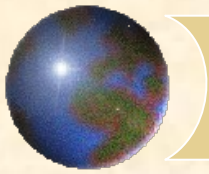


III. Les états financiers:

1. Le bilan

1) Bilan

A une date donnée, le bilan est un état du patrimoine de l'entreprise qui permet aux tiers d'apprécier la pérennité de l'entreprise; sa capacité à rembourser ses dettes et de connaître le résultat de l'exercice.

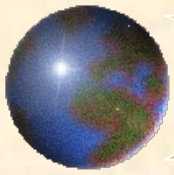


2) Compte de produits et de charges

CPC

Il est un résumé de l'activité de l'entreprise pendant 12 mois, qui permet d'expliquer **la formation du résultat de l'exercice** en récapitulant les revenus de l'exercice (produits), source d'enrichissement, et les coûts (charges), source d'appauvrissement.

Il permet aux tiers d'apprécier **la rentabilité de l'entreprise.**



3) Etats des informations complémentaires ETIC

- ✚ Etat comptable qui comporte des **informations significatives** dont l'objectif est de compléter et d'expliquer le contenu du bilan et du C.P.C.
- ✚ L'annexe ou l'état des informations complémentaires (ETIC) peut être composé(e) de commentaires rédigés et d'une suite de tableaux.



4)-L'état solde de gestion

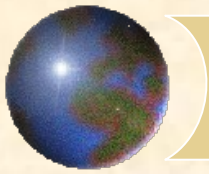
Généralement, les états de Synthèse sont présentés selon deux modèles :

□ **Le modèle normal qui comporte 5 états formant un tout indissociable :**

- Bilan (BL)
- Compte de Produits et Charges (CPC)
- **Etat des Soldes de Gestion (ESG)**
- Tableau de Financement (TF)
- Etat des Informations Complémentaires (ETIC)

□ **Le modèle simplifié qui ne comporte que 4 états également indissociables:**

- Bilan (BL)
- Compte de Produits et Charges (CPC)
- Tableau de Financement (TF)
- Etat des Informations Complémentaires (ETIC)



✚ ESG se compose de :

- ✚ Le tableau de formation de résultat
- ✚ Et le tableau de la CAF(capacité d'autofinancement.

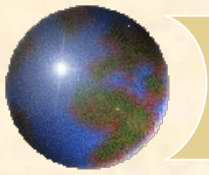
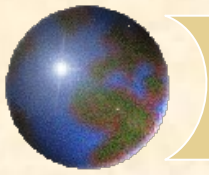


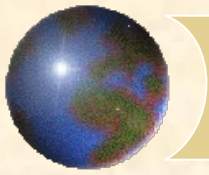
TABLEAU DE FINANCEMENT

- ✚ C'est l'état de synthèse qui met en évidence l'évolution financière de l'entreprise au cours d'un exercice, en décrivant les ressources dont elle a disposé et les emplois qu'elle en a effectué.
 - ✚ Ressources de financement de caractère stable.
 - ✚ Emplois financiers de caractère stable et définitif.

- ✚ Le tableau de financement est construit en deux parties :
 - ✚ la synthèse des masses de bilan ;
 - ✚ le tableau des emplois et ressources (TER).

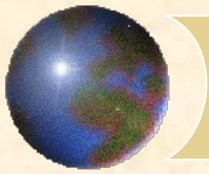


Partie I : Les principes et fondements de base de la comptabilité



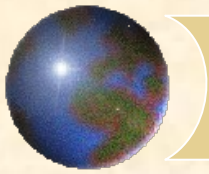
Chapitre I:

Les flux économiques et incidence comptable



✚ **Généralement**, on distingue entre trois types de flux à savoir :

- ✚ Les flux de biens réels ou matériel: MMB (matériel et mobilier de bureau), machine et marchandises.
- ✚ Les flux de prestation de service: quittance d'eau et d'électricité, frais de téléphone, frais de publicité, réparation, personnel....
- ✚ Les flux de moyen de paiement: chèque, argent, effet de commerce(billet à ordre ou lettre de change), créances et dettes...

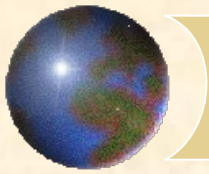


✚ En principe, les opérations de l'entreprise sont assimilées à des flux ayant un caractère bilatéral qui peuvent être analysés en terme d'emploi et ressource.

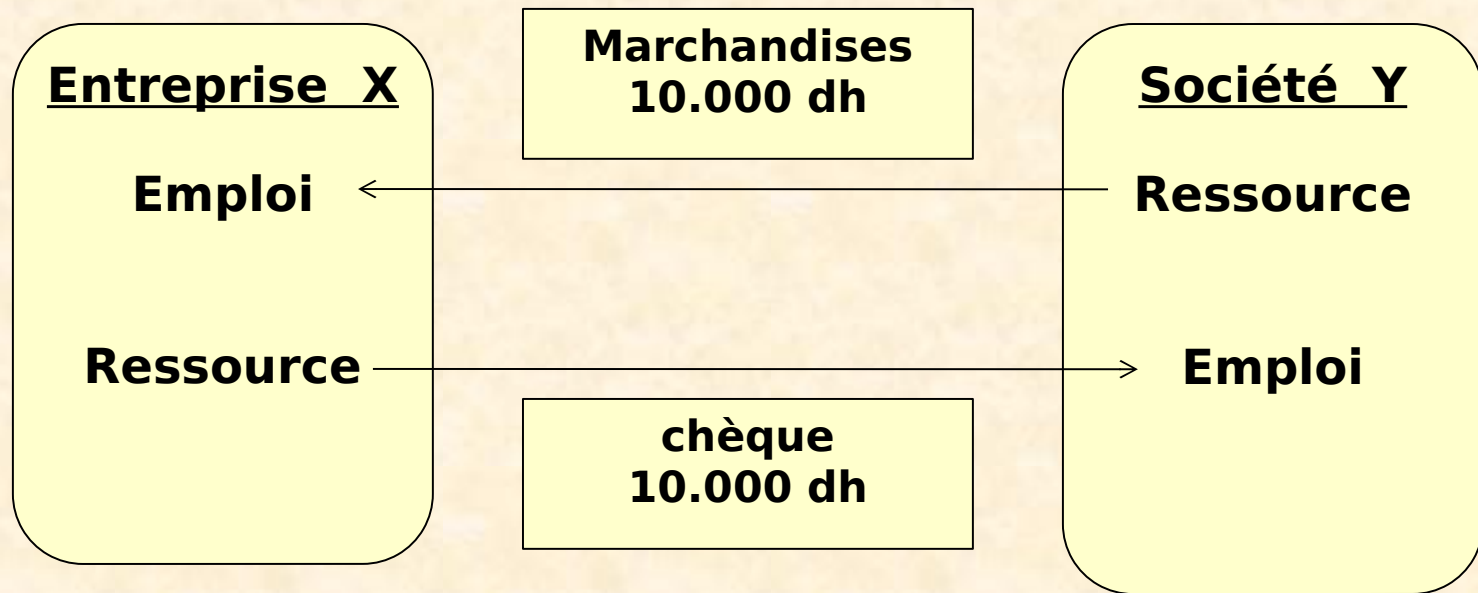
⌘ Ressource : moyen qui a un caractère financier et qui permet une opération économique.

⌘ Emploi : utilisation qui à été faite des ressources dont on a disposé.

✚ **Exemple**: La société X achète des marchandises auprès de l'entreprise Y et elle règle par un chèque bancaire de 10.000 dh.



Le schéma suivant illustre cette opération:

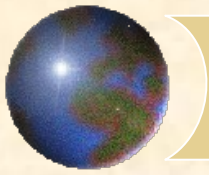




Il y a donc deux flux de sens contraires et chaque mouvement a un point de départ et point d'arrivé.

❏ Pour l'entreprise X, la **ressource** est les 10.000.DH qui constituent le moyen d'achat pour obtenir les marchandises qui constituent un emploi.

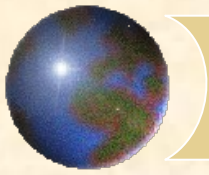
❏ Ou bien on dit que les 10.000.DH ont été **employé** pour acheter les marchandises.



Natures des flux

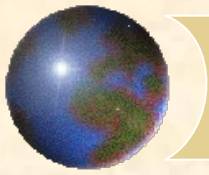
✚ Globalement, on distingue entre trois natures de flux à savoir:

- ✚ **Les flux réels**: qui se rapportent aux biens matériels.
- ✚ **Les flux quasi-réels**: liés aux mouvement de prestation de service
- ✚ **Les flux financiers**: correspondent à des mouvements de moyens de paiement(espèce, chèque, traite, etc...)



Chapitre II:

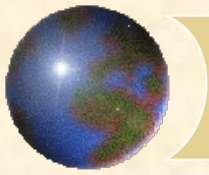
Principe de la partie double



Principe de la partie double

✚ Selon le principe de la partie double, chaque opération effectuée dans la firme peut être analysée comme une ressource et un emploi : tout ce qui est utilisé a été obtenu et tout ce qui est obtenu est utilisé tout en respectant l'égalité économique.

— **Ressources = Emplois**

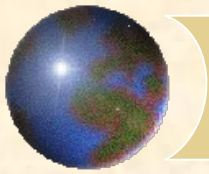


✚ **Au sens comptable**, les termes ressources et emploi ne sont pas utilisés. Ils sont remplacés par les termes « débit » et « crédit ». Avec :

— **Débits = Crédits**

✚ **Le débit se trouve à gauche**

✚ **Le crédit se trouve à droite**



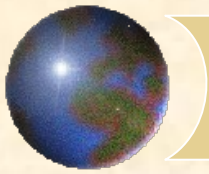
❖ **Exemple:** La société X achète des marchandises auprès de l'entreprise Y et elle règle par un chèque bancaire de 50.000.dh.

❖ **Chez X :**

- Emploi = Achats de marchandises = 50.000
- Ressource = Chèque = 50.000

❖ **Chez Y :**

- Emploi = Chèque = 50.000
- Ressource = Ventes de marchandises = 50.000



➤ Chez l'acheteur X:

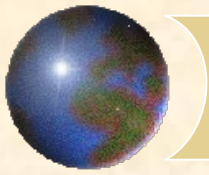
D Achats de marchandise C	
50.000	

D Banque C	
	50.000

➤ Chez le vendeur Y:

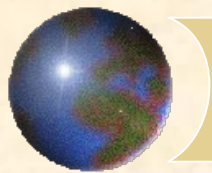
D Ventes de marchandise C	
	50.000

D Banque C	
50.000	



Chapitre III:

Généralité sur le plan comptable Marocain



Plan comptable Marocain

Classe 1 : Comptes de financement permanent

Classe 2 : Comptes d'actif immobilisé

Classe 3 : Comptes d'actif circulant (hors trésorerie)

Classe 4 : Comptes de passif circulant (hors trésorerie)

Classe 5 : Comptes de trésorerie

Classe 6 : Comptes de charges

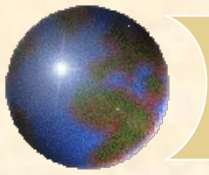
Classe 7 : Comptes de produits

Classe 8 : Comptes de résultats

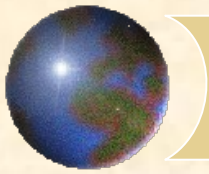
Classe 9 : Comptes de produits et charges réfléchis

Classe 0 : Comptes spéciaux

<u>Classes</u>	BILAN	Actif	Montant	Passif	Montant
Classe 1		<u>Classe 2</u> Actif immobilisé		<u>Classe 1</u> Financement permanent	
Classe 2					
Classe 3		<u>Classe 3</u> Actif circulant hors trésorerie		<u>Classe 4</u> Passif circulant hors trésorerie	
Classe 4					
Classe 5		<u>Classe 5</u> Trésorerie actif		<u>Classe 5</u> Trésorerie Passif	
Classe 6	CPC				
Classe 7					
Classe 8					
Classe 9	Comptes de produits et charges réfléchis ☐ Comptabilité de gestion				
Classe 0	Comptes spéciaux ☐ Bilan d'ouverture ☐ Bilan de clôture....				



Partie II : L'organisation de la comptabilité au sein de la firme



I- Schéma général de l'organisation comptable avec un journal unique

Pièces justificatives (1)

Facture d'achat, facture de ventes, les chèques, pièces de caisse, bulletins de paye.....

Livre-journal (2)

C'est un registre où on fait l'enregistrement journalier des opérations de l'entreprise

Grand- livre (3)

Le grand livre représente l'ensemble des comptes de l'entreprise.

Balance (4)

Tableau qui récapitule l'ensemble des comptes de l'entreprise

Bilan

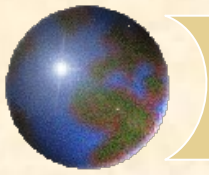
CPC

ETIC

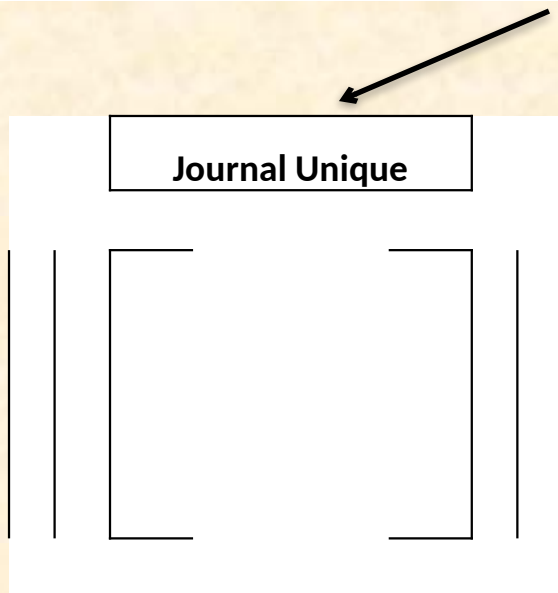
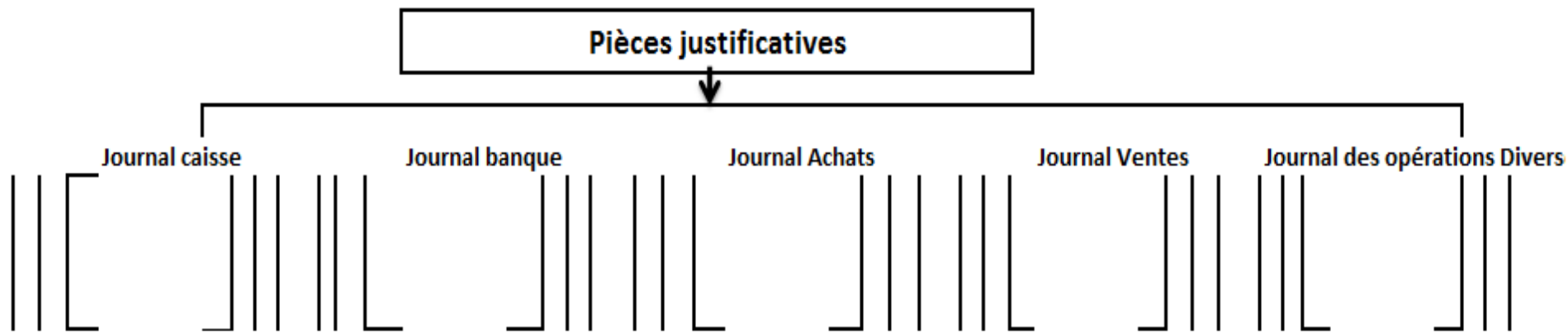
Travaux Quotidiens

Travaux Mensuels

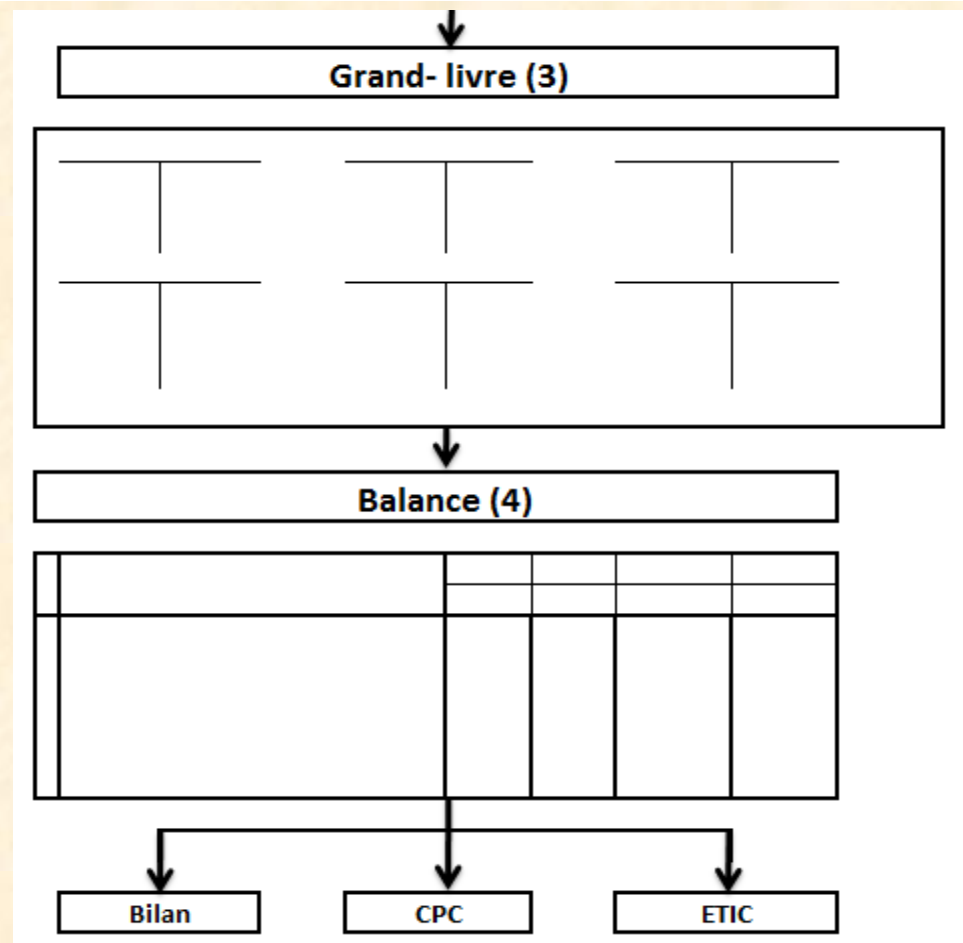
Travaux de l'exercice

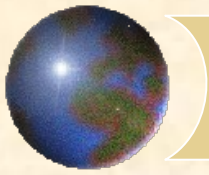


II- Schéma général de l'organisation comptable avec division du journal



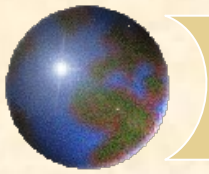
Récapitulation des Journaux auxiliaires dans un journal unique pour se conformer avec la loi





Les pièces justificatives

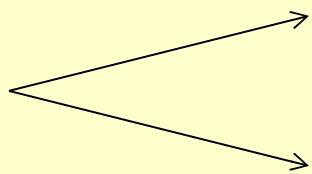
- ✚ Les pièces justificatives représentent l'ensemble des documents qui sont à l'origine d'un enregistrement comptable.
- ✚ Elles doivent être bien contrôlées, classées par nature et référence dans un ordre logique.
- ✚ Elles doivent être obligatoirement conservées pendant 10 ans au sein de l'entreprise .



Le Live-Journal

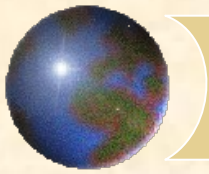
- ✚ C'est un registre obligatoire sur lequel les opérations sont enregistrées chronologiquement sous forme d'une écriture.
- ✚ Appeler souvent le journal.

Journal

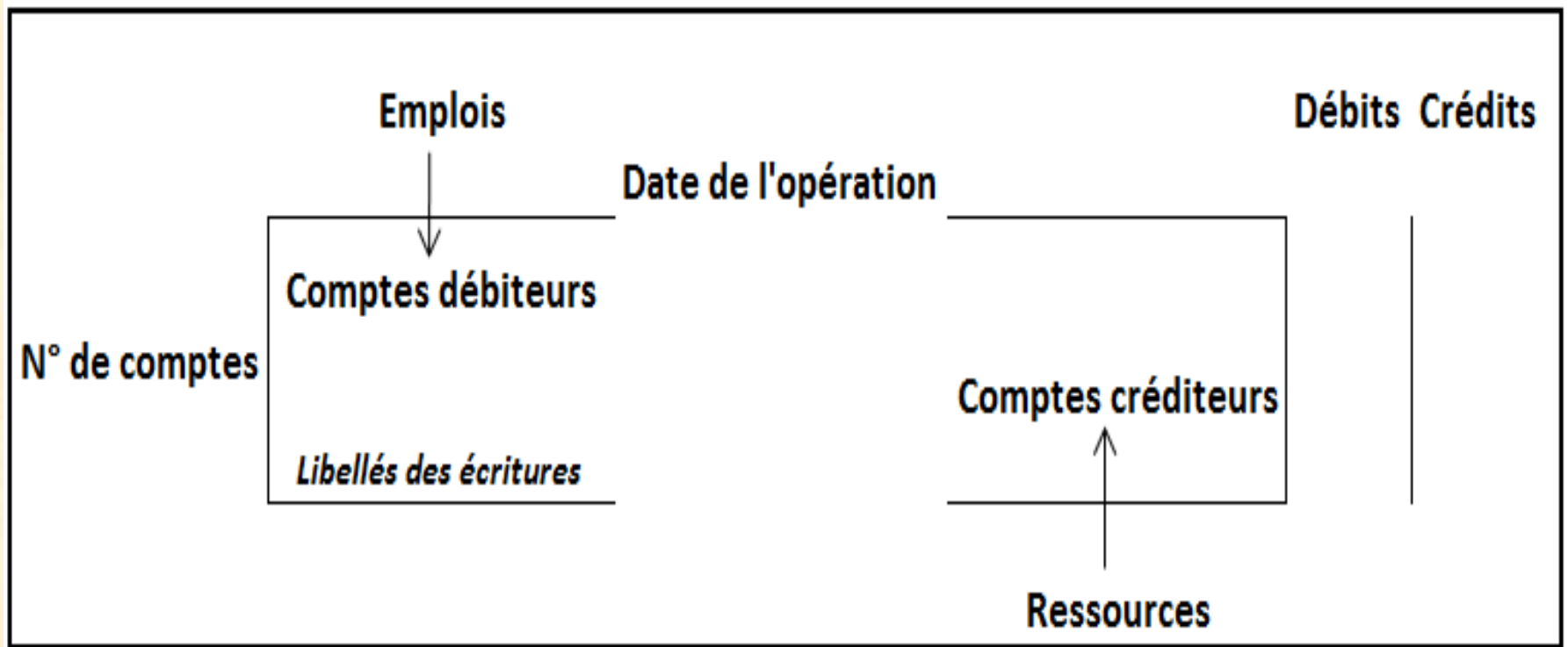


Difficile de connaître les soldes

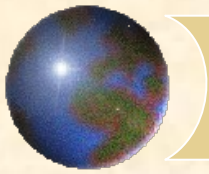
Facile de détecter les erreurs de sais



✚ Le journal est présenté comme suit:

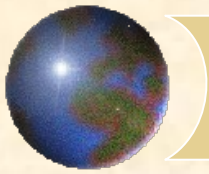


✚ Il doit être obligatoirement conservé pendant 10 ans au sein de l'entreprise.



Le Grand-livre

- ✚ C'est un document aussi obligatoire qui regroupe tous les comptes de l'entreprise. Il est alimenté par le report des écriture au journal.
- ✚ Il doit être obligatoirement conservé pendant 10 ans au sein de l'entreprise .

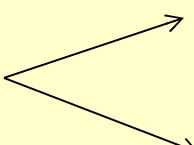


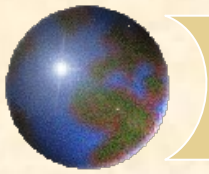
Le Grand-livre

✚ Illustrer sous forme des comptes schématiques comme suit:

D	Intitulé de compte	C

D	Intitulé de compte	C

Grand-livre  Facile de connaître les soldes
Difficile de détecter les erreurs de sais



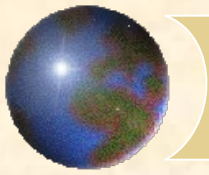
La balance

- ✚ C'est un document présenté sous forme d'un tableau qui regroupe à une date donnée, pour l'ensemble des comptes de l'entreprise , le total des crédits, le total des débits et les soldes.

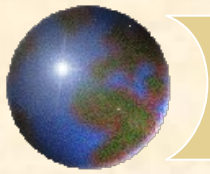
Total des débits = Total des crédits

Total des soldes débiteurs = Total des soldes créditeurs

- ✚ C'est un moyen de contrôle des égalités afin de bien vérifier si le principe de la partie double est respecté.



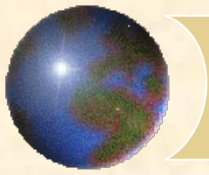
- ✚ C'est un moyen aussi d'information: elle est établie au moins une fois par mois pour des raisons fiscales ou pour la gestion interne de l'entreprise.
- ✚ À chaque fin d'exercice comptable il est dressé deux balances « balance **avant** inventaire » et « balance **après** inventaire ».
- ✚ **Noter bien**: la balance ne permet pas de détecter toutes les erreurs.



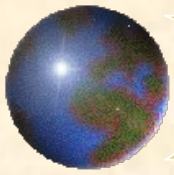
La balance se présente comme suit:

		Mouvements		Soldes	
N° des comptes	Intitulés	Débits	Crédits	Débiteurs	Créditeurs
	Totaux				

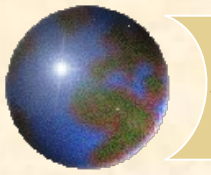
Total de la balance = Total du journal



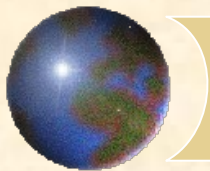
Partie III : L'enregistrement comptable des opérations courantes



LE BILAN



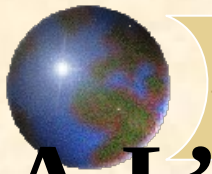
- ✚ Le bilan comptable est un document de synthèse, qui décrit à un **moment** déterminé, la situation patrimoniale et financière de l'entité.
- ✚ Il est défini comme une photographie de l'entreprise à un **instant** précis et rend compte de la provenance des ressources (passif) et de leur affectation (actif). Autrement dit, le passif représente les ressources mises à la disposition de la firme, alors que l'actif représente l'utilisation (ou emploi) des ressources à la disposition de l'entité.



✚ Selon le code général de normalisation comptable «C.G.N.C», le modèle Marocain du bilan comptable se présente sous forme de deux tableaux **séparés**:

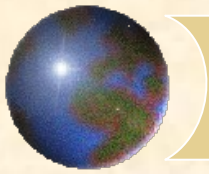
▣ Le premier tableau qui s'appelle « **Actif** » se présente comme suit:

	Année N			Année N-1
	Brut	Amorti./ Provi.	Net	Net
Actif immobilisé				
Actif circulant hors trésorerie				
Trésorerie actif				



A-L'actif

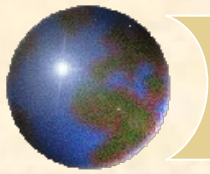
❏ L'actif du bilan représente l'ensemble des biens et des droits constituant le patrimoine de l'entreprise. Il est composé de l'**actif immobilisé** (emplois durables dans l'entreprise c'est-à-dire sans avoir l'intention d'être revendu) et de l'**actif circulant (éléments qui ne font que transiter dans l'entreprise et qui se renouvellent)** auxquels on ajoutera les **comptes de régularisation**.



✚ Dans les actifs immobilisés, on distingue les immobilisations en non-valeur (primes de remboursement des obligations...), les immobilisations incorporelles (marques, brevets, fonds de commerce...), corporelles (terrain, construction, matériel...) et les immobilisations financières (titres détenus sur une autre entreprise par exemple).

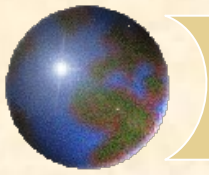


Parmi l'actif circulant, signalons d'une part l'existence d'actifs « temporaires» (stocks, créances clients) et d'autre part la présence de placements financiers et l'argent disponible. Les biens sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur d'origine. Les immobilisations sont ainsi comptabilisées pour leur coût d'achat ou de production, les stocks pour leur coût de production ou d'achat, les créances sur les clients pour leur valeur facturée.



✚ Le deuxième tableau qui s'appelle «**Passif**» se présente comme suit:

	Année N	Année N-1
	Net	Net
Financement permanent		
Passif circulant hors trésorerie		
Trésorerie Passif		



B- Le Passif:

Le passif du bilan représente l'ensemble des ressources à la disposition des entreprises. Il est composé des capitaux propres (capital social, réserves et résultat), des provisions pour risques et charges (destinées à couvrir un risque probable mais non certain), des dettes classées suivant leur origine (financière, fournisseurs...) ainsi que des comptes de régularisation passif (produits constatés d'avance, écarts de conversion passif).



Mais, afin de simplifier les concepts, nous pouvons accepter la présentation du bilan sous forme d'un seul tableau divisé en deux parties:

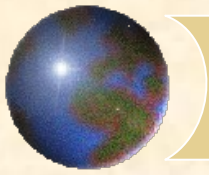
■ Une partie à droite dite **Passif**.

■ Et une partie à gauche dite **Actif**.

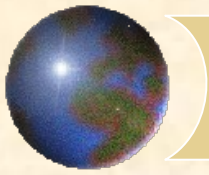
Actif	Montant	Passif	Montant
Actif immobilisé		Financement permanent	
Actif circulant hors trésorerie		Passif circulant hors trésorerie	
Trésorerie Actif		Trésorerie Passif	



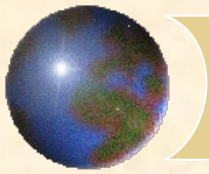
Total Actif = Total Passif



Le Compte de Produits et Charges « CPC »

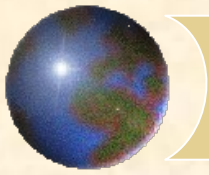


❖ Le CPC « Compte de Produits et Charges » est un état de synthèse qui regroupe l'ensemble des charges et produits afin de dégager le résultat de l'exercice



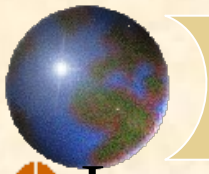
✚ L'activité d'une entreprise lui permet de dégager un **résultat** qui égale à la différence entre les produits et les charges.

- ▣ Les produits constituent les ressources qui se réalisent suite aux opérations effectuées par l'entreprise dont l'objectif est de produire un profit.
- ▣ Les charges correspondent à un emploi définitif et englobent la valeur de tous les biens et services consommés par l'entreprise. Il s'agit du montant versé ou à payer par l'entreprise à ses tiers afin d'acquérir les biens et services dont elle a besoin.



✚ Si les produits sont supérieurs aux charges, l'entreprise constate un bénéfice (résultat positif). Dans le cas contraire, l'entreprise connaît une perte (résultat négatif).

- $\text{Produits} > \text{charges} \Rightarrow \text{Résultat (+)} \Rightarrow \text{Profit.}$
- $\text{Produits} < \text{charges} \Rightarrow \text{Résultat (-)} \Rightarrow \text{Perte.}$



- ✚ Le Plan Comptable Général distingue et classe les produits et les charges selon la nature des activités de l'entreprise :
 - ✚ Produits et charges d'exploitation;
 - ✚ Produits et charges financières ;
 - ✚ Et produits et charges non courants (ou exceptionnels).
- ✚ Dans cette classification nous distinguant trois niveaux de résultat:
 - ✚ Un Résultat d'Exploitation;
 - ✚ Un Résultat Financier;
 - ✚ Et un Résultat Non Courant.

Résultat d'exploitation

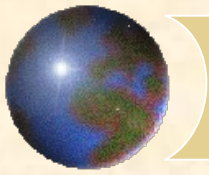
=

**Produits d'Exploitation
– Charges
d'Exploitation**

**Résultat Financier =
Produits Financier –
Charges Financières**

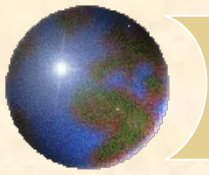
**Résultat Courant =
Résultat d'Exploitation
+ Résultat Financier**

- **Résultat Non Courant = Produits Non Courant – Charges Non Courantes.**

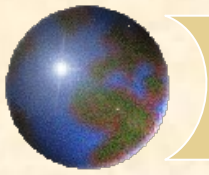


- **Résultat Avant impôts = Résultat Courant
+ Résultat Non Courant**

- **Résultat Après Impôts = Résultat Avant Impôts
- Impôt.**

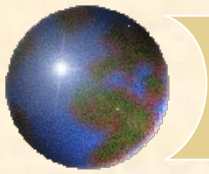


Exercices et corrections



CHAPITRE IV

La TVA et l'enregistrement comptable des factures



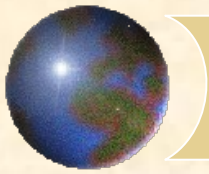
✚ La Déclaration de TVA:

La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un **impôt indirect** collecté par l'entreprise qui le facture aux clients en multipliant le montant HT par le taux de TVA correspondant. Cette TVA collectée est ensuite reversée aux services fiscaux périodiquement, déduction faite de la TVA que l'entreprise a elle-même dû supporter sur ses achats (TVA déductible).

✚ TVA à décaisser = TVA collectée – TVA déductible.

✚ Le Crédit de TVA:

Une entreprise a un crédit de TVA lorsque la TVA déductible est supérieure à la TVA collectée.

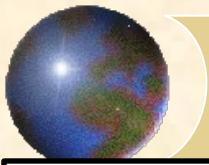


❖ ***La TVA sur la base du régime des débits***

- ❖ Le montant de TVA est exigible à la date de la facturation.

❖ ***La TVA sur la base du régime des encaissements***

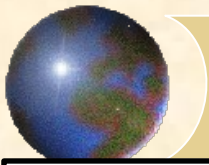
- ❖ Ce terme signifie que le montant de TVA est exigible à la date à laquelle le commerçant aura encaissé le montant de la facture.



Enregistrement de la TVA

Cas de facture simple

- ✚ La TVA Récupérable sur les achats de biens et services s'enregistre au Débit du compte 3455 «Etat-TVA Récupérable ».
- ✚ La TVA Collectée sur les ventes de biens et services s'enregistre au Crédit du comptes 4455 «Etat- TVA Facturée ».
- ✚ La TVA à payer :
 - ✚ Si le Montant est positif ☐ S'enregistre au crédit du compte 4456 « Etat-TVA due »
 - ✚ Si le montant est négatif ☐ il ya un crédit de TVA qui s'enregistre au compte 3456 « Etat Crédit de TVA »

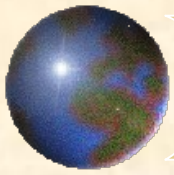


Enregistrement de la TVA

Cas de facture d'avoir

✚ La facture d'avoir se traduit par une baisse des créances clients et des dettes fournisseurs, donc :

- Pour le client: *la TVA récupérable doit être diminuée pour le crédit du compte 3455 « Etat-TVA Récupérable ».*
- Pour le fournisseur: *la TVA Collectée doit être diminuée pour le débit du compte 4455 « Etat-TVA Facturée ».*



EXEMPLES

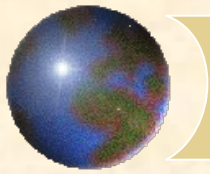
Exemple N°1

❖ L'entreprise BIK, dont l'activité est assujettie à la TVA au taux normal de 20%, a effectué au titre de Mois de Juin les opérations suivantes:

- ❑ Achats de marchandises d'un montant de : 120.000.HT
- ❑ Achats d'immobilisations d'un montant de : 26.000.HT
- ❑ Ventes de marchandises d'un montant de : 201.600.TTC

TAF

- 1) Calculer au titre du mois de juin la TVA déductible, la TVA collectée et la TVA à payer à l'Etat.



Rappel

$$\text{Montant HT} = \frac{\text{Montant TTC}}{1 + i} \quad i = \text{Taux de TVA}$$

✚ TVA Collectée:

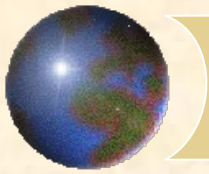
Montant des ventes HT
 $= (201.600 / 1.2) = 168.000.$

TVA Collectée = Ventes TTC - Ventes HT
 $= 201.600 - 168.00 = 33.600 \text{ DH}$

Ou bien calculée par la formule suivante:

$$\text{TVA Collectée} = \text{Montant des Ventes TTC} * \frac{1}{1 + i}$$

$$\text{TVA Collectée} = 201.600 * \frac{0.2}{1.2} = 33.600$$



✚ **TVA Récupérable**

$$\text{TVA Sur Achats} = 120.000 * 0.2 = 24.000$$

$$\begin{aligned} \text{TVA Sur Acquisition des immobilisations} \\ = 26.000 * 0.2 = 5.200 \text{ dh} \end{aligned}$$

✚ **TVA à Payer**

$$= \text{TVA Collectée} - \text{TVA récupérable}$$

$$= 33.600 - (24.000 + 5.200) = 33.600 - 29.200$$

$$= 4.400 \text{ dh}$$

Exemple N°2

- ✪ L'entreprise OMEGA, dont l'activité est assujettie à la TVA au taux normal de 20%, a effectué au titre de Mois de Juin les opérations suivantes:

01/06: Achats de Marchandises (A), quantité = 10 pour 100.HT

05/06: Retour d'un produit(A) défectueux au fournisseur qui a établi immédiatement une facture d'avoir;

08/06: Vente de Marchandises (B) pour 2.400 HT

15/06: Achat d'une Tablette d'une valeur de 4.000 HT

22/06: Vente de marchandises (C) pour 3.000 HT

25/06: Retour de marchandises (C) d'un montant de 200 HT

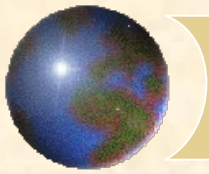
NB: Toutes les opérations sont à crédit

TAF: 1- Passer l'enregistrement comptable au journal

2- Etablir la déclaration comptable de la TVA au journal.

3-Passer les écritures comptable de la TVA du Mois de juin le 20 juillet

1-L'enregistrement comptable	Débit	Crédit
01/06 Achat de marchandises (10*100) Etat TVA R/C (0.2*1000) Fournisseur	1.000 200	1.200
05/06 Fournisseur Achat de marchandises (1*100) Etat TVA R/C (0.2*100)	120	100 20
08/06 Clients Ventes de marchandises Etat TVA facturée	2.880	2.400 480
15/06 Matériel informatique Etat TVA R/IMMO. Fournisseur	4.000 800	4.800
22/06 Clients Ventes de marchandises Etat TVA facturée	3.600	3.000 600



**D Etat- TVA
Récupérable C**

200	20
800	

	SD=980
--	---------------

**D Etat- TVA Facturée
C**

40	480
	600

SC = 1040	
----------------------	--

TVA à payer est la différence des soldes,
soit :

$$1040 - 980 = 60.$$

Donc, l'entreprise décaisse avant le 20
juillet le montant de 60 de Mois de juin.

2- Enregistrement comptable de la déclaration de la TVA de 30 juin

30/06		
Etat TVA facturée	1.040	
Etat TVA récupérable		980
Etat TVA due		60
<i>(Déclaration de la TVA)</i>		

3- Enregistrement de règlement de la TVA de 20 juillet

20/07		
Etat TVA due	60	
Banque		60
<i>(Règlement de la TVA)</i>		

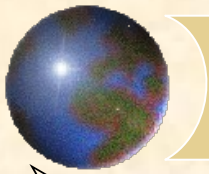
opérations courantes entre les fournisseurs et clients

Achats et Ventes de biens

Les différentes types de réductions

Globalement, on distingue entre les réductions commerciales et la réduction financière :

- ❖ Réductions commerciales: (Rabais, Remise et Ristourne) sont des réductions sur le prix liées à la politique commerciale de l'entreprise, alors que la réduction financière (Escompte) est liée aux conditions de paiement



➤ **Le Rabais**

L'entreprise peut bénéficier d'un rabais en cas de constatation d'un défaut de qualité, de la non-conformité des biens livrés ou d'un retard lié à la livraison de la part du fournisseur.

➤ **La Remise**

Cette réduction est appliquée sur la base de l'importance de la commande ou de la qualité du client.

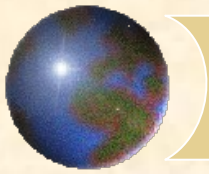
➤ **La Ristourne**

Généralement, cette réduction est pratiquée sur la base de l'ensemble des opérations réalisées pendant une période donnée.

Facture de doit (ou facture normale)

Dans le cas où les réductions commerciales figurent dans la facture normale, le traitement est comme suit:

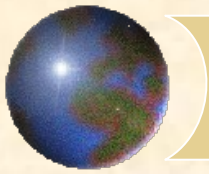
- Le montant à inscrire est le Net Commercial.
- La TVA est calculée sur la base de ce Net commercial.



Facture d'avoir

Dans le cas où les réductions commerciales sont pratiquées après la facturation normale, elles doivent faire l'objet d'un traitement particulier :

- ❑ Le fournisseur accorde les réductions au client et elles sont enregistrées dans le compte **7119** «RRR Accordés par l'entreprise».
- ❑ Ces réductions entraines une diminution de la TVA facturée lors de la vente et par conséquent une baisse des créances client pour le montant TTC.

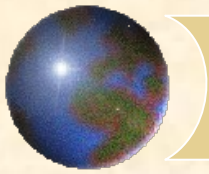


❑ Le client donc bénéficié des réductions commerciales qui peuvent être inscrites pour le montant HT au crédit du compte **6119** «RRR Obtenus sur achat de marchandise».

→ Ce qui entraîne une diminution du montant de la TVA récupérable sur achat, et par conséquent une baisse de la dette fournisseur d'un montant TTC.

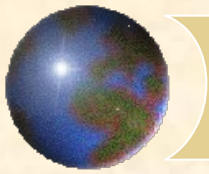
Les différents types d'emballages

- ✚ Généralement, on distingue entre 3 types d'emballage à savoir :
 - ✚ **L'emballage perdu** : ils sont de faible valeur qui ne servent qu'une fois et sont destinés à être livrés aux clients indissociable des biens vendus.
 - Lors de l'achat, ils sont comptabilisés au compte **61231** «Achats d'emballages perdus».



❖ Emballages récupérables
identifiables: ils ont une valeur
considérable. Ils sont identifiable
chacun par un ordre ou numéro, et
sont destinés à être prêtés ou
consignés aux clients.

□ Lors de l'achat; ils sont
comptabilisés au compte **2333** «
Achat d'emballage récupérable
identifié »



✚ **Emballages récupérables non identifiables**: ils ont aussi une valeur considérable. Ils ne sont pas identifiable unité par unité et sont destinés à être prêtés ou consignés aux clients.

□ Lors de l'achat, ils sont comptabilisés au comptes 31232 « Emballages récupérables non identifiables ».

NB: Les emballages à usage mixte sont aussi des emballages récupérables non identifiables, destinés à être prêtés ou consignés, mais aussi à être vendus aux clients.

Les effets de commerce

I- Naissance de l'effet de commerce

a- Principe

Généralement, les règlements des achats et des ventes s'effectuent par les banques, caisses, CCP, TGR ou à crédit. Dans ce dernier cas (à crédit), il peut y avoir création d'un effet de commerce.

b- Les documents

- ✿ Au titre des effets de commerces, on trouve la lettre de change et le billet à ordre:
 - ▣ La lettre de change (qui est à l'initiative du fournisseur) est un titre négociable par lequel le tireur (Fournisseur) donne l'ordre au tiré (Client) de payer au bénéficiaire une somme déterminée, à une date échéance.

Les effets de commerce

❖ Le billet à ordre (qui est à l'initiative du client) est un titre négociable par lequel le souscripteur (Client) s'engage à payer au bénéficiaire (Fournisseur) une somme déterminée, à une certaine échéance.

❖ La lettre de change et le billet à ordre peuvent être endossés au profit d'un tiers ou remis à l'escompte avant

Les effets de commerce

❖ **C- La comptabilisation des effets de commerce**

❖ La création de l'effet de commerce traduit un transfert de support : Le document de la dette ou de la créance n'est plus la facture mais l'effet de commerce.

❖ Après accord et acceptation de l'effet de commerce, l'enregistrement comptable s'effectue de la manière suivante:

1- Comptabilisation de la création

1.1 L'enregistrement comptable chez le fournisseur:

- On inscrit dans le **débit** du compte 3425 «Clients-effets à recevoir» du montant TTC de la créance concernée;
- On enregistre dans le **crédit** du compte 3421 «client» ce même montant.

1.2 L'enregistrement comptable chez le client:

- On inscrit dans le **crédit** du compte 4415 «Fournisseur-effet à payer» du montant TTC de la dette concernée;
- On enregistre dans le **débit** du compte 4411 «Fournisseur» pour le solder.

Les effets de commerce

Exemple

-  Le 01/05/N, le fournisseur Ali vend des marchandises au client Fouad pour un montant de 70.000 dh.
-  Le 03/05/N, le client Fouad a accepté la lettre de change pour payer en fin de juin.

Les effets de commerce

Enregistrement comptable de la création de l'effet

1. Chez le Fournisseur (Tireur):

01/05/N		
Client	70.000	
Ventes de marchandises		70.000
03/05/N		
Client-effet à recevoir	70.000	
Client		70.000

Les effets de commerce

2. Chez le Client (Tiré):

01/05/N		
Achat de marchandise	70.000	
Fournisseur		70.000
03/05/N		
Fournisseur	70.000	
Fournisseur-effet à payer		70.000

Les effets de commerce

II- Les règlement de l'effet

a- L'enregistrement de règlement de l'effet à la date d'échéance

1. Cas de l'effet non domicilié

Dans ce cas, où l'effet n'est pas encaissé par un intermédiaire, l'encaissement s'effectue directement au client « tiré », donc:

➤ **Chez le fournisseur (Bénéficiaire ou tireur)**

➤ On débite le compte de trésorerie (banques, caisse, etc...);

Les effets de commerce

Chez le client (Tiré)

- On débite le compte « Fournisseur-effet à recevoir »
- On crédite le même compte de trésorerie (banque, caisse, etc....)

2. Cas de l'effet domicilié

Dans ce cas, l'effet est encaissé par un intermédiaire (banque ou CCP) du tireur qui se charge de l'encaissement auprès de (banque ou CCP) du Tiré. Ce qui engendre des frais supplémentaires (commissions de banque)

Les effets de commerce

Reprendre l'exemple précédent

☐ Cas de non domiciliation de l'effet

Chez le Fournisseur (Tireur)

Banque ou Caisse	70.000	
Client- effet à recevoir		70.000

Chez le Client (Tiré)

Fournisseur- effet à payer	70.000	
Banque ou caisse		70.000

Les effets de commerce

❑ Cas de domiciliation de l'effet

(Encaissement par l'intermédiaire de la banque avec une commission d'encaissement de 99 dh dont 10% de TVA)

Chez le Fournisseur (Tireur)

Effet à l'encaissement Client- effet à recevoir	70.000	70.000
Banque Services bancaire Etat TVA récupérable Effet à l'encaissement	69.901 90 9	70.000

Chez le Client (Tiré)

Fournisseur- effet à payer Banque ou caisse	70.000	70.000
--	--------	--------

Les effets de commerce

III- Circulation des effets de commerce

A. Cas de l'endossement de l'effet à un tiers

Dans ce cas, l'effet est utilisé comme moyen de règlement de la dette fournisseur.

Exemple

Le 20/05/N: Ali endosse l'effet de son client Fouad au profit de son fournisseur Farid, afin de régler sa dette de même montant (70 000 dh)

Les effets de commerce

a- Comptabilisation

Comptabilisation chez Ali

Fournisseur Farid	70.000	
Client- effet à recevoir		70.000

Comptabilisation chez Farid

Client- effet à recevoir	70.000	
Client Ali		70.000

Comptabilisation chez le Client Fouad à l'échéance

Fournisseur- effet à payer	70.000	
Banque ou caisse		70.000

B. L'escompte de l'effet:

Généralement, lorsque le tireur ou le bénéficiaire de l'effet à besoin de la liquidité, avant la date de l'échéance fixé avec le tiré; il peut procéder à la remise à l'escompte. Dans ce cas, la banque devient le nouveau propriétaire de l'effet et la somme versé au profit de l'entreprise correspond au montant de l'effet diminuée des agios et services

Les effets de commerce

Exemple Le 25/10/N Adil escompte auprès de sa banque un effet d'un montant de 10.000 dh à échéance le 31/12/N. sa banque lui donne un bordereau d'escompte qui indique une commission de 21.4 dont TVA 7%, intérêt de 214 dh dont 7% de taux de TVA.

Comptabilisation: (NB/seul le fournisseur qui est concerné par l'opération d'escompte)

25/10/N		
Banque	9.765,8	
Services bancaires	6	
Etat, TVA Récupérable	20	
Intérêts des emprunts et dettes	14,14	
Crédit d'escompte	200	10.000
30/11/N		
Crédit d'escompte		
Client-effet à recevoir		

Les effets de commerce

IV- Difficulté de règlement de l'effet

A- CAS de renouvellement de l'effet

Parfois le tiré (client) se trouve dans des difficultés qui entravent le règlement des dettes à la date d'échéance. Deux situations, peuvent se présenter:

Situation n°1: le tiré peut demander au tireur un renouvellement de l'effet avec un délais supplémentaire si l'effet est toujours en sa possession.

Situation n°2: si l'effet n'est plus en possession du tireur(l'effet a été remise à l'escompte ou endossé au profit d'un tiers), le tireur peut donner une avance de fonds au tiré pour pouvoir régler à l'échéance

Les effets de commerce

❖ Exemple (situation n°1):

- ❖ Le 25/05/N : Le client Ali déclare à son fournisseur Fouad qu'il est incapable de payer, à la date d'échéance qui est prévue le 31/05/N, sa dette relative à un effet de commerce d'un montant de 10.000 dh. Le fournisseur accepte de lui accorder un délais supplémentaire de 10 jours. Les frais de retard s'élève à 100 dh et les frais postaux à 25 dh.
- ❖ Le premier effet de 10.000 est donc annulé et remplacé par un nouveau effet de 10.125 dh.

Les effets de commerce

L'enregistrement comptable Chez le fournisseur

25/05/N		
Client ALI Client-effet à recevoir Intérêts des prêts Frais postaux <i>(Annulation de 1^{er} effet)</i> 31/05/N	10.125	10.000 100 25
Client- effet à recevoir <i>(Acceptation de nouvel effet)</i>	Client ALI 10.125	10.125

Les effets de commerce

L'enregistrement comptable Chez le client

25/05/N		
Fournisseur effet à payer	10.000	10.125
Intérêts des emprunts et dettes	100	
Frais postaux	25	
Fournisseur		
(Annulation de 1^{er} effet)		
31/05/N		
Fournisseur Fouad	10.125	10.125
Fournisseur effet à payer		
(Acceptation de nouvel effet)		

Les effets de commerce

❖ **Exemple (situation n°2):** le tireur préfère d'accorder un prêt à son client car il n'est plus en possession de l'effet(ce dernier est déjà remise à l'encaissement).

❖ **on prend l'exemple précédent:**

La comptabilisation est comme suit:

Les effets de commerce

L'enregistrement comptable Chez le fournisseur

25/05/N			
Client ALI Banque Intérêts des prêts Frais postaux <i>(Avancement de fonds)</i> 25/05/N		10.125	10.000 100 25
Client- effet à recevoir <i>(Acceptation de nouvel effet)</i>		10.125	10.125

Les effets de commerce

L'enregistrement comptable Chez le client

25/05/N		
Banque	10.000	10.125
Intérêts des emprunts et dettes	100	
Frais postaux	25	
Fournisseur		
(Avancement de fonds)		
31/05/N		
Fournisseur Fouad	10.125	10.125
Fournisseur effet à payer		
(Acceptation de nouvel effet)		

B- Cas d'effets impayés : on parle de l'effet impayé lorsque le client refuse de payer. Généralement, quatre situations peuvent se présenter:

1. L'effet n'a pas été négocié
2. L'effet a été remis à l'encaissement auprès de sa banque
3. L'effet a été remis à l'escompte
4. L'effet a été endossé au profit d'un tiers

Les effets de commerce

1. L'effet n'a pas été négocié: dans ce cas la traite est en possession du tireur qui le présente pour encaissement

Exemple :

Le fournisseur Fouad présente à son client Ali, à la date d'échéance, une traite d'un montant de 10.000.dh. Le client refuse de payer et le fournisseur fait recours au tribunal pour réclamation. Frais dépensés de réclamation s'élèvent à 250 dh.

Donc, le fournisseur annule l'effet et porte à la charge de son client le montant de la traite plus les frais de réclamation au tribunal

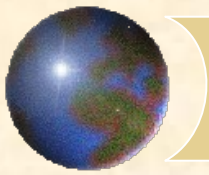
Les effets de commerce

✚ Comptabilisation chez le client:

Pas d'écriture à passer par le client dans ce moment. Il doit attendre les fins de litige. Seule la comptabilité du fournisseur est affectée.

✚ Comptabilisation chez le fournisseur

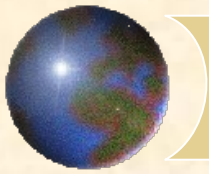
Frais d'acte et de contentieux	Banque	250	250
Client Ali	Client effet à recevoir	10.250	10.000
	Frais d'acte et de contentieux		250



2. L'effet a été remise à l'encaissement auprès de sa banque:

L'effet revient impayé. La banque le retourne à son client. Les frais de l'opération s'élève à 50 dh.

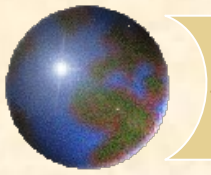
L'effet revient impayé. La banque le retourne à son client. Les frais de l'opération s'élève à 50 dh.		
Service bancaire	Banque	50
Client ALI	Effet à l'encaissement Service bancaire	10.000 50



3. L'effet a été remise à l'escompte:

à la date d'échéance, la traite revient impayée. La banque le retourne à son client majoré des frais qui s'élève à 80 dh.

Crédit d'escompte		80	
	Banque		80
Client ALI		10.080	
	Client effet à recevoir Banque		10.000 80



4. L'effet a été endossé au profit d'un tiers:

Si l'effet a été remise à l'encaissement ou à l'escompte par le bénéficiaire et devenu impayé, le bénéficiaire retourne la traite à son client et demande de régler le nominal majoré des frais d'impayé.